

CONTRAT DE LICENCES GOFOLIO

(soumis au contrat de maintenance) 2770GOF24 (cmde 17767)

Date d'effet :	01-12-2024	
		N° d'engagement sur toute la durée du contrat
Version:	1	
Référence K :	2770 / 1022165	
ENTRE:		
MAIRIE DE CABRIES PLACE ANGE ESTEVE 13480 CABRIES		
Représenté par Mr	le Maire et habilit	é à signer la présente en vertu
de la commande 24CTM#0862 DU 06/09/2024		
Ci-après dénommée le "Client",		
D'une part,		
ET:		
LI.		
INETUM SOFTWARE FRANCE		
SAS au capital de 7.977.991,60 euros, ayant son siège social 7 rue Touzet Gaillard 93400 Saint Ouen, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bobigny sous le numéro 340 546 993,		
Représenté par Monsieur Jean-Luc DESGRANDCHAMPS, Directeur des activités Gestion du Territoire Business Line Software		
Ci-après dénommée le "Prestataire",		
D'autre part,		
Ci-après désignées individuellement la « Partie » ou collectivement les « Parties »		

Accusé de réception en préfecture 013-211300199-20250121-DEC_2025_013-DE Date de télétransmission : 11/02/2025 Date de réception préfecture : 11/02/2025



Objet du contrat de licence

Ce contrat a pour objet de définir les termes de contrat de Licence « GoFolio » souscrit par le client.

Le Client reconnaît que l'évolution de son organisation, de ses besoins opérationnels, ou de la réglementation, peut nécessiter la mise en œuvre de nouvelles fonctionnalités complémentaires aux logiciels du Prestataire sous maintenance déjà utilisés par le client.

Ces nouvelles fonctionnalités sont proposées habituellement par le Prestataire sous la forme de modules fonctionnels soumis à l'acquisition de licences de droit d'usage.

Le contrat optionnel GoFolio permet au Client d'obtenir, pendant la durée du contrat, en contrepartie du paiement de la licence correspondante, le droit d'usage, à titre non exclusif, non cessible et inaliénable, de tous les modules présents au catalogue de la gamme Cart@DS CS du Prestataire dont il est l'éditeur, à l'exclusion de tout logiciel tiers (logiciels systèmes, produits partenaires, etc...).

Le catalogue de modules du Prestataire est en constante évolution en fonction des dispositions réglementaires et des nouveautés fonctionnelles apportées aux logiciels existants. Le client est informé des nouveaux modules mis au catalogue du Prestataire, en se connectant sur le site extranet de l'éditeur, https://extranet.geosphere.fr

Droit de licence, durée

Le contrat optionnel GoFolio est redevable d'un droit de licence annuel payable en totalité au titre de l'année de prise d'effet du présent contrat. Il est facturé annuellement, terme à échoir, pendant toute la durée du contrat. La durée de souscription du contrat optionnel GoFolio ne peut être inférieure à 3 années.

Pendant toute la durée du présent contrat, les nouveaux modules mis en œuvre par le Client ne font l'objet d'aucune redevance de maintenance et de support supplémentaire à celle déjà payée par le Client avant la souscription du contrat GoFolio

Terme du contrat de licence

Au terme du contrat de licence, le client à la possibilité de :

- Prolonger la redevance GoFolio dans les mêmes conditions financières et techniques.
- Conserver tout ou partie des modules qu'il a acquis durant ce contrat. Les modules qu'il ne souhaite pas conserver seront désinstallés de ces environnements, les modules qu'il souhaite conserver entreront dans le cadre de la maintenance dont la redevance annuelle sera augmentée du tarif de maintenance des modules conservés à la date de signature des modules qu'il ne souhaite conservés à la date de signature des modules qu'il ne souhaite conservés à la date de signature des modules qu'il ne souhaite conservés à la date de signature des modules qu'il ne souhaite conservés à la date de signature des modules qu'il ne souhaite conservés à la date de signature des modules qu'il ne souhaite conservés à la date de signature des modules qu'il souhaite conservés à la date de signature des modules qu'il souhaite conservés à la date de signature de la maintenance des modules conservés à la date de signature de la maintenance des modules conservés à la date de signature de la maintenance de la main

Date de télétransmission : 11/02/2025

Date de réception préfecture : 11/02/2025



Terme financier

Le montant de l'échéance annuelle est de

3 200,00 € HT, soit **3 840,00 €** TTC

La date de première échéance de versement est fixée en

DECEMBRE 2024

Elle correspond à la redevance de l'année

1

La seconde échéance est fixée en

DECEMBRE 2025

pour l'année

La troisième échéance est fixée en

DECEMBRE 2026

pour l'année

Le présent contrat arrivera à échéance au 30/11/2027

Fait à Quetigny, le

30/09/2024

Pour le Client

(Mention Lu et Approuvé)

Pour le Prestataire

(Mention Lu et Approuvé)



Inetum Software France

Agence de Dijon 1 Rue Champeau BP 70 022- 21801 Quétigny

Tél. +33 (0)3 80 60 84 84 340 546 993 RC8 Bobigny - Code NAF 6201Z www.inetum.world

1. L. Desgrandology

N° d'engagement sur toute la durée du contrat :

Accuse de reception en prefecture 013-211300199-20250121-DEC_2025_013-DE Date de télétransmission : 11/02/2025 Date de réception préfecture : 11/02/2025